



Il nous faut davantage d'épargne pour financer notre tissu productif



2. Vœux 2023 des équipes de l'AFG

3. Éditorial de Guillaume Dard, vice-président de l'AFG

4. Tribune

Les gérants d'actifs, indispensables alliés de la transition par Philippe Setbon

5. Vie des Commissions

- Parution du guide Cybersécurité
- Développements réglementaires européens à prévoir au premier trimestre 2023
- Exigences de *reporting* financier à venir pour les SGP

7. Dossier

Résultats de l'enquête semestrielle sur l'épargne salariale et retraite d'entreprise

8. Actualités

- L'inclusion des diversités progresse dans la gestion d'actifs
- Mobilisation de la profession pour l'inclusion handicap

9. Actualités

- Actualité finance durable - SFDR

10. Actualités

- Sondage du Club Export et plan d'action 2023 de la promotion internationale
- Service Membres : lancement et objectifs

11. Formation

12. L'AFG en bref

- Nouveaux membres
- Nomination
- Chiffre clé
- Agenda
- Partenariats

**Les équipes de l'AFG, engagées à vos côtés,
vous souhaitent une heureuse nouvelle année**



2023

Participer aux changements du monde

Une fiscalité compétitive de l'épargne est une priorité pour la France

En 2016, la fiscalité marginale sur l'épargne en France pouvait excéder 100%. Depuis 2018, avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% (auquel s'ajoute la contribution exceptionnelle de 3% ou de 4% sur les hauts revenus), la fiscalité de l'épargne s'est rapprochée de celle de nos trois grands voisins européens : Allemagne (taux forfaitaire de 26,4%), Espagne (taux progressif entre 19 et 26%), Italie (taux forfaitaire entre 12 et 26%).

Néanmoins, malgré cette réforme, la France conserve la tête du podium européen des prélèvements fiscaux sur l'épargne des ménages : ils représentent 11% du PIB en France, contre 9,5% en Italie, 8% en Espagne et 7% en Allemagne.

Or, l'épargne financière est nécessaire au financement de l'économie française. Elle sert à financer la dette de l'Etat via l'assurance-vie, au deux-tiers investie sur le marché obligataire, en dette souveraine et en obligations d'entreprises. Elle intervient également dans le financement du logement social au travers de l'épargne réglementée. Elle finance enfin l'économie productive, via le marché actions.

L'équation macro-économique voudrait que les besoins de financement des uns et les capacités de financement des autres s'équilibrent, autrement dit que l'épargne soit égale à l'investissement. Encore faut-il que cette épargne soit suffisante ! Or, si l'épargne des ménages français paraît importante (15% du revenu disponible), elle est en réalité consacrée pour les 2/3 à l'immobilier, remboursement des crédits inclus. Il ne reste donc que 5% des revenus disponibles pour permettre aux Français d'améliorer leur retraite et de financer la dépendance.

Il nous faut donc disposer de davantage d'épargne longue pour financer l'investissement productif, long. Ce besoin d'épargne longue est d'autant plus important aujourd'hui que nous sommes à l'aube de changements majeurs, nécessitant des investissements colossaux, avec le vieillissement des populations et la transition vers une économie décarbonée.

Pour équilibrer l'équation, nous devons donc réfuter une idée fautive : l'alignement de la fiscalité des revenus du capital sur ceux du travail, qui est un non-sens économique. Car en effet, le capital est du travail accumulé, il a donc déjà été soumis à l'impôt.

Pour éviter des mesures fiscales démagogiques et le relèvement du PFU, l'AFG se mobilise auprès des pouvoirs publics pour faire entendre la voix de la raison. Elle porte aussi des propositions comme celle de l'extension des outils d'épargne existants pour en faire bénéficier le plus grand nombre (PER dans toutes les entreprises de plus de 50 personnes, PEA jeunes). Elle se mobilise également auprès du grand public pour sensibiliser les épargnants aux bénéfices de l'épargne en actions.

Guillaume Dard,
Vice-président de l'AFG

Les gérants d'actifs, indispensables alliés de la transition



Initiation d'un dialogue serein et constructif sur le sujet de la transition énergétique et sur le rôle des gérants d'actifs dans son financement.

Publiée le 22 décembre dans les Echos sous le titre «Les gestionnaires d'actifs peuvent accélérer la transition»

Le changement climatique fait courir des risques majeurs à notre planète et systémiques à nos économies. L'ensemble des acteurs – pouvoirs publics, industriels, investisseurs et gestionnaires d'actifs sont engagés dans une course contre la montre. La finance durable qui vise à injecter des moyens financiers dans l'économie de la transition a connu une maturation à très grande vitesse. Et elle continue de se structurer dans un contexte encore mouvant : un socle réglementaire en construction, une matière brute encore parcellaire ou insuffisante pour évaluer la stratégie des entreprises en matière de durabilité et flécher les flux financiers vers les projets les plus porteurs. Aussi, **analyser les engagements et les actions des différents acteurs sur la base de photographies sans appréhender les trajectoires dans leur ensemble constituerait assurément une erreur méthodologique.**

Rappelons que notre métier, la gestion d'actifs pour compte de tiers, consiste à gérer des portefeuilles dans l'intérêt de nos clients. Cette responsabilité est d'ailleurs soumise à un cadre légal et réglementaire et y contrevenir entraîne de lourdes sanctions. En matière de finance verte, comme en toute autre matière, nous agissons dans le strict respect de nos investisseurs.

Depuis plus de 20 ans, la gestion d'actifs a fait spontanément évoluer ses modèles d'investissement pour y intégrer la durabilité. Hier, la finance durable était une niche ; aujourd'hui, elle se généralise. Après des décennies d'orientation des flux financiers vers une économie dont le moteur était en grande partie alimenté par les énergies fossiles, nous apportons aux entreprises les ressources nécessaires pour financer leur transition vers un nouveau modèle économique décarboné. Notre conviction est qu'il faut accompagner l'économie dans son ensemble, dans toutes ses composantes pour qu'elle réussisse cette

transition. Comment ? En orientant l'épargne des ménages vers les colossaux besoins de financement des entreprises qui se transforment.

Rappelons également que nos investissements sont à l'image de l'économie, avec des actifs déjà « verts » et aussi beaucoup d'actifs « gris », encore carbonés, mais engagés dans un processus de décarbonation. Il ne peut être question de détruire l'économie carbonée du jour au lendemain en tarissant les financements pour reconstruire ex nihilo une autre économie verte, mais de remplacer progressivement l'économie du fossile par l'économie du vert. Nous n'avons d'ailleurs pas la légitimité de nous substituer aux pouvoirs publics en interdisant le financement de secteurs économiques entiers. Ce serait aussi un non-sens économique aux conséquences dévastatrices sur le plan social. Un retour en arrière serait alors à craindre ; les enjeux politiques de court terme pouvant peser plus lourd que ceux de long terme de la durabilité.

La finance durable touche par essence des sujets qui s'inscrivent dans un horizon de long terme : le climat, la biodiversité, le capital humain. Mécaniquement, les décisions d'investissement sont donc repensées dans un temps long. Par conséquent, l'évaluation de ces décisions porte nécessairement sur des trajectoires et non sur des photos instantanées n'illustrant que l'activité et les pratiques d'une entreprise à l'instant T. La transition que nous contribuons à financer est équilibrée : elle met l'accent sur la préservation de l'environnement, mais veille aussi à ce que la transition énergétique soit inclusive en tenant compte des enjeux sociaux et de gouvernance. Cet équilibre essentiel est gage de pérennité.

La finance ne peut pas tout, mais la finance peut effectivement accélérer la transition. Comment ? D'abord en

orientant l'épargne des ménages vers les besoins de financement des entreprises qui se transforment, mais aussi en incitant ces mêmes entreprises à améliorer sensiblement leurs pratiques. Concrètement, les gérants dialoguent avec les acteurs du tissu économique via leur politique de vote et d'engagement. Lors des assemblées générales, ils veillent par exemple à ce que les critères environnementaux soient pris en compte dans les rémunérations des dirigeants. Ils utilisent aussi le puissant levier de la dette pour dialoguer et peser dans les orientations des entreprises refinancées.

Rappelons enfin que nous opérons dans un cadre fixé par les pouvoirs publics au travers de la réglementation qui donne à la fois un cadre et une direction pour qualifier ce qui est durable ou ne l'est pas. La réglementation européenne nous pousse ainsi à améliorer encore les informations que nous devons à nos clients et va donc dans le bon sens. Mais elle comporte encore de nombreuses zones de flou et des incohérences, ce qui rend sa mise en œuvre complexe. Nous exprimons le besoin urgent que ces réglementations soient clarifiées et harmonisées afin de donner plus de lisibilité et de crédibilité à l'investissement durable.

Des efforts restent à faire collectivement, notamment en termes de pédagogie en direction des épargnants. Des efforts d'autant plus nécessaires que le cadre réglementaire est en construction. Nous, professionnels de la gestion d'actifs, sommes **engagés de manière déterminée et proactive pour réussir le verdissement de notre tissu industriel.** Nous continuerons à œuvrer pour mériter la confiance de nos clients, dont l'épargne transformée en investissements est la clé de voute du succès de cette transition, vers une économie plus durable, sous toutes ses formes.



Déontologie et conformité

Parution du guide Cybersécurité : 7 questions pour les dirigeants de SGP

Le GT cybersécurité a souhaité offrir aux SGP lors d'un nouveau « Point sur » cybersécurité le 17 novembre 22 (réservé membres) la possibilité de :

- se situer par rapport aux autres SGP au travers de l'enquête AFG 2022 sur la cybersécurité réalisée en partenariat avec le Département économique de l'AFG,

- découvrir les « 7 questions clés pour les dirigeants de SGP » proposée par le Groupe de travail Cybersécurité de l'AFG. Un condensé des questions concrètes de cybersécurité que ces dirigeants doivent se poser pour augmenter leur niveau de maturité face aux cyberattaques,

- apprécier l'état de menace vu par l'ANSSI,
- mieux appréhender gestion de crise cyber et demande de rançon.

Les « 7 questions clés pour les dirigeants de SGP » mises en relief sont les suivantes :

1. L'organisation répond-elle au mieux aux enjeux de cybersécurité ?
 2. Quelle cartographie des principaux risques de cybersécurité pour la SGP ?
 3. Comment l'information sensible est-elle protégée ?
 4. Quelle est votre stratégie de gestion de crise cyber ?
 5. A quelle fréquence ont lieu les sensibilisations internes ?
 6. Par quels canaux reste-t-elle à l'écoute des menaces (CERT, AFG...) ?
 7. La balance avantages/inconvénients d'une assurance cybersécurité a-t-elle été étudiée ?
- Dans un contexte de menace croissante où les cyber-attaques n'épargnent aucune entité, il est essentiel de continuer à partager et promouvoir les bonnes pratiques.



Comptabilité et reporting

Exigences de reporting financier à venir pour les SGP

En octobre dernier, l'AFG a publié avec France Invest et France Post-Marché (ex-AFTI), un guide pratique pour aider les sociétés de gestion à mettre en œuvre la réforme. Elles ont un an pour se préparer à l'entrée en vigueur en octobre 2023 du nouveau plan comptable pour les organismes de placement collectifs (OPC) de droit français. 10 000 fonds sont concernés.

La révision des pratiques comptables va en profondeur. Principale évolution : « Actuellement, en droit français, le compte de résultat n'intègre pas les plus- et moins-values latentes ou réalisées de l'OPC, rappelle Philippe Legrand, président de la commission comptabilité et reporting de l'AFG. Un fonds peut donc avoir un résultat net négatif en dépit

d'une valeur liquidative en progression sur l'année : le compte de résultat n'est donc pas représentatif des performances de l'OPC ». Le nouveau plan comptable devrait corriger cette anomalie qui rendait impossible la comparaison entre fonds de droit français et étrangers. Cette réforme tendrait donc à renforcer l'attractivité des véhicules de droit français.





Europe et International

Développements règlementaires européens à prévoir au premier trimestre 2023

► **Alternative Investment Funds Directive (AIFMD)**

Alors que le Conseil de l'UE a adopté en juin dernier son mandat de négociation, les débats ont pris du retard au Parlement européen. Un vote sur le projet de rapport de la commission des affaires économiques et monétaire (ECON) est désormais attendu pour la fin du mois de janvier 2023, avant un vote en plénière en février. Les négociations entre co-législateurs pourront alors commencer et devraient aboutir dans le courant de l'année prochaine. La transposition du texte par les Etats-membres doit avoir lieu 2 ans après adoption du texte final.

► **European Long-Term Investment Funds (ELTIF)**

Les négociations entre les institutions européennes (Parlement, Conseil, Commission européenne) ont finalement abouti en novembre. Un vote

sur le compromis final devrait se tenir au Parlement européen à la fin du mois de janvier en commission des affaires économiques et monétaire (ECON) puis mi-février en plénière. Une fois adopté, le texte final d'ELTIF devra entrer en vigueur 9 mois après.

► **Corporate due diligence directive (CSDDD)**

Le projet de directive de la Commission européenne présenté en février dernier est l'objet de nombreux débats au sein des institutions européennes. L'un des enjeux concerne l'inclusion dans le champ du texte des services financiers et en particulier de la gestion d'actif. Une approche générale du Conseil est attendue pour le 1er décembre. Au Parlement européen, les députés de la commission des affaires juridiques (JURI) avaient jusqu'au 30 novembre pour déposer

leurs amendements. Le vote en JURI est prévu le 13 mars prochain. Si le calendrier n'est pas décalé, les trilogues pourraient débuter au printemps 2023.

► **Les initiatives européennes à suivre**

Le 7 décembre 2022, la Commission européenne doit publier trois nouvelles initiatives visant à renforcer l'Union des marchés des capitaux :

1. La révision d'EMIR (European Market Infrastructures Regulation), qui abordera l'enjeu relocalisation des chambres de compensation dans l'UE
2. Le listing act, qui vise à renforcer l'accès aux marchés financiers pour les entreprises européennes, en particulier les PME
3. Une proposition d'harmonisation de certains aspects du droit matériel relatif aux procédures d'insolvabilité.



L'épargne salariale et retraite d'entreprise

Résultats de l'enquête semestrielle

L'épargne salariale poursuit sa dynamique grâce à une collecte record, et malgré un contexte de marché défavorable

Les résultats de l'enquête menée par l'AFG au premier semestre 2022 sur l'épargne salariale et retraite collective d'entreprise montrent une forte progression de la collecte ainsi qu'une accélération de l'équipement des petites entreprises. Dans un contexte de marché de l'emploi tendu, l'épargne salariale renforce l'attractivité des entreprises pour recruter de nouveaux talents et fidéliser leurs salariés. Les plans d'épargne retraite, notamment les PER collectifs, jouent un rôle moteur dans ce mouvement. L'investissement socialement responsable s'apprécie fortement avec 2,4 milliards de versements.

L'épargne salariale en fort développement dans les PME

Au total, les salariés ont versé 13,2 Mds euros sur leurs plans d'épargne salariale au 1er semestre 2022, un montant en progression de 19% par rapport au premier semestre 2021, tiré par une forte hausse de l'intéressement (+23,6%) et de la participation (+34,7%), malgré une légère baisse des versements volontaires (-4,9%). Dans un contexte de bénéfices records des entreprises en 2021, les entreprises ont redistribué plus de valeur à leurs salariés.

Les deux tiers des flux placés en fonds actions, témoignent de l'appropriation de ces dispositifs par les épargnants dans un objectif de moyen-long terme. Cette attitude se confirme également avec le développement de la gestion pilotée qui représente au global 36% des encours de l'épargne retraite.

Le nombre d'entreprises proposant un dispositif d'épargne salariale à leurs salariés est en augmentation globale (+5,6%), passant de 348 000 à 367 000 entreprises entre juin 2021 et juin 2022. Il progresse plus particulièrement chez les petites entreprises (+ 6,1% pour les entreprises de moins de 50 salariés). Le volume des encours est, quant à lui, de 158,6 milliards d'euros (contre 162,4 Mds€ à fin juin 2021), du fait d'un effet de marché défavorable et malgré la forte collecte.

Accélération de l'équipement des entreprises en PER

Créés en 2019, les plans d'épargne retraite collectifs continuent de se développer dans les entreprises et chez les salariés, contribuant à ce mouvement d'accélération de l'épargne salariale. En effet, on comptabilise aujourd'hui 129 200 entreprises équipées des nouveaux PER collectifs (+20%) et 2,2 millions d'épargnants salariés (+53%).

Depuis le début de l'année, les salariés ont épargné sur leurs nouveaux PER 1,5 milliard d'euros pour préparer leur retraite (versements uniquement, hors transferts), soit un flux en progression de 54% sur un an pour un encours de 15,2 milliards d'euros (+21%).

Désormais, plus de 60% de l'épargne retraite d'entreprise en comptes-titres est constituée de PER collectifs (les encours globaux d'épargne retraite collective d'entreprise s'élève à 24,7 Mds d'euros en juin 2022).

- ▶ [Consultez les statistiques sur la tenue de compte en épargne salariale.](#)
- ▶ [Consultez les statistiques sur les actifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.](#)

ACTUALITÉS

L'inclusion des diversités progresse dans la gestion d'actifs

Une dynamique positive de la mixité dans les promotions et les recrutements

Les résultats de l'enquête 2022 soulignent des évolutions positives et encourageantes en matière d'égalité salariale, de recrutements et de promotions des femmes :

► **83,4 sur 100** : la note moyenne de l'**index d'égalité professionnelle** dans l'industrie de la gestion d'actifs progresse de **+2,7 points** passant de 80,7 en 2019

à 83,4 sur 100 en 2021 (pour une moyenne tout secteur évoluant de 84 à 86 sur la même période).

► **44% des personnes recrutées sont des femmes en 2021, contre une part de femmes dans l'industrie de 42%**. Il est à noter également une **progrès significative du recrutement de femmes professionnelles de l'investissement** (33% des recrutements vs un poids dans les effectifs de 29%).

► **7% : le taux de promotion est identique chez les hommes et les femmes, soit une égalité de la progression hiérarchique.**

L'égalité des chances, une thématique émergente

Pour la première fois, l'enquête montre également l'implication des SGP en faveur de la diversité socio-économique et identifie les politiques volontaristes qu'elles mènent pour lutter contre les biais de recrutement :

■ 47 % des SGP sensibilisent les personnes en charge du recrutement à la question de l'égalité des chances.

■ 40 % des SGP élargissent les profils recrutés en étendant la cible des établissements d'enseignement supérieur dans laquelle ils recrutent.



- Consultez les résultats complets de l'enquête AFG « Mixité au sein des sociétés de gestion »
- Consultez la synthèse des résultats de l'enquête AFG « Mixité au sein des sociétés de gestion »
- Consultez les résultats de l'enquête AFG « Egalité des chances au sein des sociétés de gestion »

L'AFG accompagne la profession pour l'inclusion des diversités

Publication du guide-outil en faveur de l'inclusion handicap

A l'occasion de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), l'AFG a publié le guide « Agir pour l'inclusion du handicap » issue des travaux du *GT Diversités vecteur de compétitivité*. Le volet handicap de l'enquête Diversités 2022 avait permis d'identifier le besoin d'un tel guide. Son objectif : pour accompagner les sociétés de

gestion dans une meilleure compréhension, accueil et intégration du handicap dans leurs équipes. Au travers de fiches thématiques, ce guide donne des leviers d'action pour établir une politique de prise en compte du handicap. L'inclusion est facteur d'une meilleure compréhension des diversités, elles-mêmes vectrices de richesses en faveur du développement et de la performance des entreprises.



Sensibiliser managers et collaborateurs pour changer les mentalités

Grâce à des données chiffrées, ce guide fait d'abord tomber certains préjugés pour donner aux managers comme aux équipes les repères pour mieux connaître la réalité du handicap et dépasser certaines représentations ou peurs.

Après un état des lieux et un rappel des dispositifs légaux et réglementaires, il donne des clés pour agir sur deux sujets identifiés comme prioritaires :

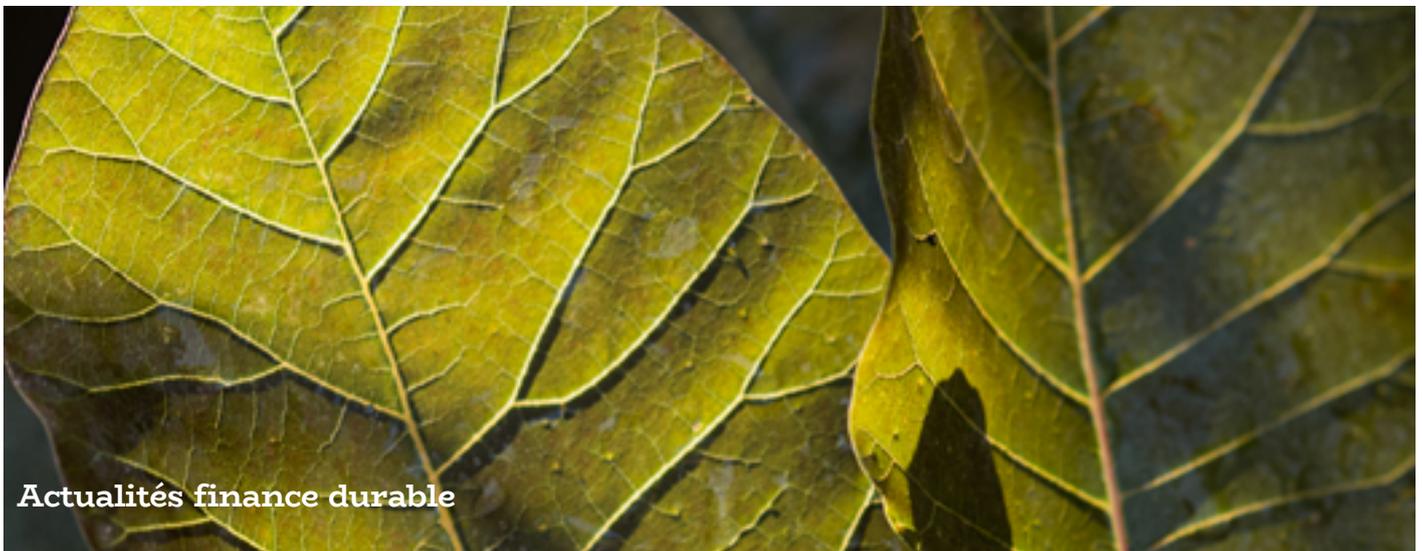
- l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap vers la reconnaissance de cette

situation, démarche bénéfique pour eux-mêmes et l'entreprise ;

- la sensibilisation des collaborateurs : informer et former régulièrement est le principal moyen pour changer les mentalités et créer une culture d'entreprise favorable à l'inclusion du handicap.

Résultats de l'enquête Handicap

L'enquête révèle qu'en 2021, le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap pour le secteur de la gestion d'actifs est stable à 1,65%. Elle montre aussi que l'objectif d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap est atteint pour la population des non-cadres.



Actualités finance durable

L'actualité finance durable n'est pas en reste en cette fin d'année avec de nombreuses publications et communications des autorités nationales et européennes.

Le 31 octobre, la Commission européenne a endossé le projet de RTS SFDR modifié des ESAs incluant le nucléaire et le gaz dans les templates SFDR. Le Parlement Européen et le Conseil Européen ont maintenant 3 mois pour examiner cette proposition. Le Règlement Délégué entrera en vigueur 3 jours après sa publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Début novembre, l'AMF a rappelé dans une communication partagé aux membres de l'AFG que les autorités nationales s'étaient sur une lecture limitative de la définition des produits « article 9 ». Ceux-ci devraient être composés uniquement d'investissements durables sauf une proportion d'actifs à des fins de couvertures de risques et de liquidité.

Au niveau français, l'AFG a répondu à la consultation de l'AMF sur la modification de doctrine afin de faciliter la mise à jour des annexes SFDR. Afin d'éviter un envoi massif de lettres aux porteurs (LAP) au 1^{er} janvier 2023,

la doctrine a été modifiée sa doctrine afin de limiter l'envoi de LAP aux seules dégradations ou modifications extra-financières considérées comme significatives.

Dans ce contexte réglementaire chargé pour la finance durable, l'AFG reste mobilisé et a notamment organisé, le 18 novembre, une conférence sur la mise en œuvre des textes européens en finance durable avec l'ASPIM, France Invest et l'AMF. Cette conférence a permis à l'AMF de partager certains éclairages afin d'aider les sociétés de gestion dans l'application de leurs nouvelles obligations.

Ana Pires, directrice investissement responsable

ACTUALITÉS

Sondage du Club Export et plan d'action 2023 de la promotion internationale



Régulièrement menés par l'équipe promotion internationale de l'AFG, les sondages permettent d'orienter les actions du Club Export, et d'élaborer un plan d'action qui corresponde aux souhaits et attentes de ses membres.

Les résultats du sondage que nous venons de réaliser indiquent que les réunions pays, comme les

fiches pays*, sont jugées très utiles par l'ensemble des répondants y ayant assisté. Ces réunions, résolument orientées Business, comportent une partie importante dédiée aux retours d'expérience d'acteurs opérant en local, sous un format table-ronde.

En réponse aux attentes des membres de l'AFG, 6 réunions pays sont prévues en 2023: Allemagne, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Royaume-Uni, Suisse.

Ces réunions mettront également l'accent sur les thématiques suivantes :

- L'écosystème de distribution et les dynamiques de l'épargne
- Les problématiques liées à l'agent payeur pour certains marchés
- La transposition de la directive transfrontière d'OPC
- La clientèle institutionnelle
- Les questions fiscales, également traitées dans la fiche « Taxe » liée à la fiche « Pays »

*L'ensemble des fiches pays, taxes et coûts est disponible sur le site de l'AFG, en accès réservé à ses membres

Virginie Buey, Directrice de la Promotion Internationale

Lancement

Premiers contacts ciblés

Les membres les plus récents (ceux dont l'agrément date de moins de 2 ans), ciblés en priorité, ont fait remonter les besoins et les demandes suivants :

- 🔧 besoin de visibilité des petites structures auprès de l'écosystème
- 🔧 simplifier l'accès aux travaux de l'AFG et proposer des services plus pratiques sur le modèle des fiches « cybersécurité ».

Pour rappel, il existe une liste des reporting réglementaires à produire qui est accessible via le lien suivant : <https://www.afg.asso.fr/fiches-reporting/>

Objectifs

- 🔧 Accompagner l'ensemble de nos membres quelle que soit leur taille afin de préparer l'écosystème de demain.
- 🔧 Créer un lien entre les membres avec un point d'entrée dédié au sein de l'AFG (sur le modèle de l'interlocuteur principal au sein des SGP).

Service Membres



- 🔧 Renforcer la connaissance des instances et de l'actualité de l'AFG.
- 🔧 Renforcer la présence de nos membres dans nos instances (GT/Club/Commissions) grâce à une meilleure connaissance des besoins (via une prise de contact avec l'ensemble des membres)

🎯 Pour toute information contactez **Grégory Lasne, Directeur Service Membres** : g.lasne@afg.asso.fr

FORMATION



Partenariat AFG Formation/ISE

Depuis un an, l'AFG Formation est partenaire de l'ISE, l'Institut Supérieur de l'Environnement et de sa nouvelle formation : **le premier Mastère de Finance Durable en alternance.**

Ce parcours certifiant s'adresse à tous les étudiants qui souhaitent travailler dans les domaines de l'épargne, de la gestion d'actifs et des marchés financiers avec une double expertise financière et extra-financière.

A propos de l'Institut Supérieur de l'Environnement L'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE), fondé en 1993, est l'Ecole des nouveaux métiers de la transition écologique. Au plus proche des besoins des entreprises, la spécificité du cursus est l'apprentissage technique combiné à un enseignement juridique et de management. Fort de 900 diplômés, l'ISE bénéficie d'une excellente insertion professionnelle de ses étudiants.

Les débouchés sont nombreux : spécialistes dans les éco-industries et les énergies renouvelables, responsables au sein des entreprises ou de la fonction publique de la composante environnementale (Responsable Environnement, Responsable développement durable, Responsable Hygiène, Qualité et Sécurité) ou encore consultants dans des cabinets de conseils.



Les réunions planifiés par l'ISE pour l'information sur la formation :

Sessions d'informations en ligne 2023 :
<https://institut-superieur-environnement.com/nos-formations/mastere-environnement/mastere-2-finance-durable/>

- 17/01/2023 12H30-13H30
- 07/02/2023 12H30-13H30
- 07/03/2023 12H30-13H30
- 04/04/2023 12H30-13H30
- 02/05/2023 12H30-13H30
- 06/06/2023 12H30-13H30

Réunion d'information à 18h sur le campus au 101 bd Raspail 75006 Paris

- 05/01/2023 18h
- 09/02/2023 18h
- 16/03/2023 18h
- 13/04/2023 18h
- 25/05/2023 18h

 **Pour toute information, contactez Nathalie Rolland :**
n.rolland@afg.asso.fr

 **Programme, informations et inscriptions sur www.afgformation.fr**



Sociétés de gestion :

- Exoduspoint Capital Management France Sas
- Inter Invest

Membre correspondant :

- Candriam succursale française
- Maison de la Compliance

2 février 2023

Lancement du livre blanc Innovations technologiques : « Quelles stratégie pour les SGP ? » - *Sur invitation*


10 janvier 2023 :

Les matinales de la distribution, sur le thème la commercialisation des produits d'impact et de finance durable en Europe - FundGlobam

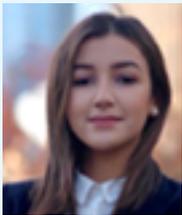

28 mars 2023

Time to Change – Le Forum Climat, Énergies & Finance Durable - Option Finance

NOMINATIONS


Ilaria Guidotti, *Chargée de mission junior - Bureau de Bruxelles - Europe et International*

Ilaria Guidotti a débuté sa carrière en 2022 à l'AFG. Elle a rejoint le département Europe et International en tant que Chargée de mission junior en charge des affaires publiques européennes au bureau de Bruxelles. Avant d'entrer sur le marché du travail, elle a obtenu un master en études européennes à l'Université de Maastricht (Pays-Bas). Elle a également obtenu une licence en sciences politiques à l'Université de Trieste (Italie).



Yasmine Bouallagui, *Chargée de mission fiscalité*

Yasmine Bouallagui a rejoint l'AFG en octobre 2022 en tant que chargée de mission. Yasmine assurera la prise en charge et le suivi des sujets fiscaux pendant la durée du congé maternité de la directrice fiscalité et comptabilité Hélène Vrignaud. Diplômée d'un Master en droit des affaires, elle a choisi de se spécialiser en droit fiscal en intégrant le master 2 Juriste Fiscaliste de l'Université Paris-Descartes, lui offrant une formation généraliste et pratique de la fiscalité.

L'AFG PARTENAIRES
Initiative FDIR

Le 15 décembre 2022, Toulouse School of Economics et l'Ecole Polytechnique ont renouvelé leur collaboration pour 3 années dans le cadre de l'Initiative de Recherche Finance Durable et Investissement Responsable avec le soutien de l'AFG et de 9 entreprises mécènes. L'AFG a été promoteur dans la création en 2007 de cette initiative de recherche Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR).

Observatoire de l'Épargne Européenne

Le 15 décembre 2022, l'Observatoire de l'Épargne Européenne (OEE), dont la mission est de promouvoir la recherche sur l'épargne, lance un indice de performance de l'épargne financière des ménages français. La méthodologie s'appuie sur celle traditionnellement utilisée pour le calcul des indices boursiers et a été développée avec l'AFG, membre fondateur de l'OEE.

CHIFFRE CLÉ
2,2 millions

c'est le nombre d'épargnants salariés équipés des nouveaux PER collectifs à fin juin 2022 (+53% sur un an).

Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Pôle Publications et Presse

Directeur de publication : Dominique de Préneuf. Rédactrice en chef : Adeline de Queylar.

Rédactrice en chef adjointe : Caroline de Cassagne.

Conception graphique : Stéphanie Dargent. Maquette : Sabine Charrier.

Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris T : +33 (0)1 44 94 94 00

44 Avenue des arts 1000 Bruxelles T : +32 (0)2 486 02 90